



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

DIRECTION DES

RESSOURCES HUMAINES

L'Aide aux Etudes

L'aide aux études est destinée à aider les agents ayant des enfants élèves ou étudiant·e·s sur la prise en charge du coût financier de leur scolarisation.

Le montant de cette aide s'élève à 500€.

PERSONNELS ELIGIBLES :

- Agents stagiaires ou titulaires en position d'activité
- Agents non titulaires avec un contrat sur mission pérenne et ayant un an d'ancienneté.
- Les retraités de la fonction publique d'Etat ayant terminé leur carrière à UCA.
- Les apprentis en tant qu'agent non titulaire de droit privé rémunérés sur le budget de l'Etat.
- Les veufs ou veuves d'agents décédés pour leur enfant orphelin à charge.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

A la différence des prestations légales, les prestations d'action sociale sont des prestations à caractère facultatif. Il résulte de ce principe qu'elles ne peuvent être accordées que dans la limite des crédits prévus à cet effet et que leur paiement ne peut donner lieu à rappel.

- **Le quotient familial de l'ensemble des personnes composant le foyer fiscal doit être inférieur à 12 400€. Il se calcule en divisant le revenu brut global du foyer par le nombre de part fiscales.**

Cette aide vous est accordée, dans la limite des crédits disponibles pour l'année civile, si vos enfants étudiant·e·s poursuivent leurs études :

- En CAP, après la classe de 3e.
- Au baccalauréat filière professionnelle, après la classe de 3e.
- En 1ère, si inscription dans la filière baccalauréat technologique ou baccalauréat professionnel.
- Dans l'enseignement supérieur ou dans une section post-bac dans un établissement public ou privé (sous contrat d'association) permettant l'obtention de diplômes délivrés par l'état.

A noter :

- Le quotient familial du/des parent-s calculé sur la base de(s) l'avis d'imposition correspondant à l'année du dépôt de la demande doit être inférieur ou égal à 12 400 €.
- L'enfant étudiant-e doit être âgé-e de moins de 25 ans au 31/12/2021.
- L'enfant étudiant-e doit être rattaché au foyer fiscal des parents.
- L'aide, d'un montant de 500€ par étudiant-e, est accordée pour 3 années maximum, sans redoublement et sans changement de parcours.
- Délais de rigueur : La demande doit être envoyée **au plus tard le 05 novembre 2021.**

PIECES A FOURNIR :

- Le présent formulaire complété et signé **pages 1 à 4 et annexe(s) éventuelle(s).**
- Photocopie de la carte d'étudiant ou du certificat de scolarité 2020/2021 et 2019/2020.
- Pour les personnels en couples : attestation de non-perception d'un avantage similaire, complétée et signée par l'employeur du conjoint (annexe 1)
- Copie intégrale du ou des livret(s) de famille justifiant des enfants à charge
- Relevé d'identité bancaire ou postal aux nom, prénom et adresse de l'agent. A noter, s'il s'agit d'un compte joint, les 2 prénoms doivent figurer sur le RIB. A défaut, joindre une attestation de la banque précisant les noms et prénoms rattachés au compte joint
- Pour les personnes non-titulaires : copie du contrat de travail.
- Pour les personnes séparées ou divorcées : copie du jugement fixant le montant des pensions alimentaires et la résidence du ou des enfant(s)
- Copie intégrale de l'avis d'imposition :
 - 2021 (sur les revenus de l'année 2020) de toutes les personnes composant le foyer (concubin, etc...).

Dossier à envoyer à l'adresse suivante :

Université Côte d'Azur
Direction des Ressources Humaines
Service des Retraites, des Accidents de Service et de l'Action Sociale
28, avenue de Valrose
B.P. 213
06103 Nice Cedex 2
drh.action-sociale@univ-cotedazur.fr

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA DEMANDE :

<u>Nom de famille:</u>	<u>Nom d'usage:</u>
<u>Prénom:</u>	<u>N° INSEE (complet avec les 13 chiffres):</u>
<u>Situation du demandeur:</u> <input type="checkbox"/> Agent·e contractuel·elle (dates du contrat): <input type="checkbox"/> Agent·e stagiaire ou titulaire <input type="checkbox"/> Autre situation (préciser): <input type="checkbox"/> Retraité·e	<u>Situation familiale :</u> <input type="checkbox"/> Marié·e <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Vie maritale ou pacsé·e <input type="checkbox"/> Séparé·e ou divorcé·e <input type="checkbox"/> Veuf, veuve
<u>Adresse personnelle :</u>	<u>Téléphone:</u> <u>Adresse messagerie:</u>
<u>Nom, prénom du / de la conjoint·e:</u>	<u>Profession du/ de la conjoint·e:</u>
<u>Date d'entrée à UNIVERSITE COTE D'AZUR:</u>	<u>Grade:</u>
Informations relatives à l'enfant étudiant·e	
<u>Nom, prénom:</u>	<u>Date de naissance:</u>
<u>Adresse de l'étudiant·e si différente de celle du/des parent·s:</u>	<u>Intitulé de la formation:</u>
<u>Etablissement et lieu de la formation:</u>	<u>Type d'études:</u>

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné·e :

Sollicite l'attribution de l'Aide aux Etudes (prestation ASIU), objet de la présente demande et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et des pièces fournies.

Je m'engage à signaler à l'administration tout changement.

Fait à

le :

Signature :

AVERTISSEMENT : La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes et de fausses déclarations (article L. 554-1 du code de la Sécurité Sociale et article 150 du Code pénal).

L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L. 583-3 du code de la Sécurité Sociale).

Les informations recueillies sont utilisées par le service en charge de l'action sociale. Elles sont uniquement destinées à traiter administrativement et financièrement votre dossier, dans le respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD). Vous pouvez solliciter le délégué à la protection des données (DPD) pour faire valoir l'exercice de vos droits (droit d'information, droit d'accès, droit de rectification etc.) par mail à l'adresse dpo@unice.fr ou par courrier postal UNIVERSITE COTE D'AZUR, à l'attention du DPD.

Cadre réservé à l'administration

Quotient familial :

Aide accordée pour la :

1^e fois

2^e fois

3^e fois

Montant pris en charge :

Somme à mandater : euros

Arrêté le présent état à la somme de :

Vu et vérifié le :



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

DIRECTION DES

RESSOURCES HUMAINES

ANNEXE 1 – Document à faire remplir par l'employeur du conjoint

ATTESTATION DE NON-PERCEPTION PAR LE CONJOINT D'UN AVANTAGE SIMILAIRE

Je soussigné(e).....

Certifie que :

N'a perçu et ne percevra aucune prestation à caractère social au titre d'une aide aux études pour l'enfant
(indiquer les nom, prénom et date de naissance de l'enfant) :

.....

.....

Fait à :, le
(Cachet et signature de l'employeur)